

WE Community

Boîte à Outils

Pourquoi le Groupe Delachaux veut-il encourager et développer des actions avec les communautés ?

Le Groupe Delachaux rassemble des entreprises responsables qui souhaitent construire des relations durables autour d'elles et générer un impact positif là où elles opèrent.

Le Groupe souhaite donc encourager et soutenir ses entreprises dans leur démarche de création et de développement d'initiatives nouvelles, mais également toutes celles déjà mises en place sur les sites avec des partenaires locaux.

Quelques définitions :

Qui sont les "Communautés Locales" ?

Ce sont des organisations locales sans but lucratif, qui sont principalement:

- des associations
 - à vocations sociales, solidaires, sportives, culturelles, environnementales, professionnelles...
- des entités Publiques
 - municipalité, département, région, école, hôpitaux...

Qu'est-ce qu'une action avec les communautés et quel est son objectif ?

- C'est tout type d'action visant à aider/soutenir des projets portés par les communautés, que ce soit financier ou en participant directement à leurs actions sur le terrain.
- L'objectif est d'agir ensemble auprès de ceux qui en ont le plus besoin et d'inscrire les actions sur le long terme pour avoir un impact visible.

Qu'est-ce qu'un leader Communauté pour Delachaux et ses entreprises ?

- Il est le facilitateur sur le site des activités avec les communautés.
- Il définit l'organisation et la mise en œuvre localement d'un programme d'activités, le gère de manière ouverte, transparente et collective.
- Il aide à rassembler ses collègues pour qu'ils participent aux activités et aide à les mettre en œuvre.
- Il peut demander ou accompagner d'autres collaborateurs pour demander des fonds provenant des entreprises du Groupe Delachaux ou du Fonds de Solidarité Delachaux pour soutenir des projets.
- Il doit s'assurer que son site propose au moins 1 action par an et rapporte les activités réalisées.
- Tout collaborateur peut devenir un leader Communauté, il suffit de contacter le représentant des Ressources Humaines locales.

La démarche à suivre :

Qu'est-ce que je peux faire en tant que collaborateur ? 🧑

→ Je peux proposer tout type d'activité avec les communautés en accord avec les règles qui auront été établies préalablement sur chaque site ou au sein des entreprises du Groupe. Par exemple:

- Faire du bénévolat pour une cause / association pendant quelques heures ou une demi-journée sur le temps de travail, en ligne ou en présentiel, seul ou en groupe. Exemples :
 - soutien scolaire pour jeunes en décrochages scolaires, mentorat pour jeunes/seniors en recherche d'emploi...
 - distribution alimentaire au plus démunis, accompagner l'insertion professionnelle de personnes en grandes difficultés...
 - collecte de déchets, participer à un plan de reforestation...
- Faire un don matériel ou utiliser des équipements de l'entreprise (avec autorisation préalable à l'interne) pour soutenir des projets portés par les communautés. Exemples:
 - dons de matériels informatiques usagés, prêt ponctuel d'une salle sur site pour les activités de l'association...
- Financer un projet à l'aide d'un fond propre provenant du site ou en sollicitant le fond Delachaux Solidarité.
- Se porter volontaire pour devenir un leader Communauté sur son site.

Qu'est-ce que je peux faire si j'ai une idée ou un projet ? 💡

- Je peux écrire à wecommunity@delachaux.com et partager mon projet/idée
- Je peux demander des conseils au leader Communauté de mon site.
- S'il n'y en a pas, je peux contacter mon représentant RH local ou un des membres du Comité international Communauté.

Quelle cause je peux soutenir ? ✓

- Les actions proposées doivent être choisies par le plus grand nombre de collaborateurs du site.
- Elles doivent couvrir une des 3 thématiques suivantes :



Comment mon site peut s'organiser pour réaliser des actions ? 📄

- À partir de 20 collaborateurs sur le site, un leader Communauté doit être nommé, il sera le référent des initiatives locales.
- La direction de mon site doit permettre à ses collaborateurs de consacrer du temps aux initiatives pendant leurs temps de travail et doit faciliter les activités qui sont proposées.
- Mon site est autorisé à financer directement des initiatives Communauté à condition qu'elles s'inscrivent dans une des 3 thématiques ci-dessus.

Contact : wecommunity@delachaux.com